

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 16 juillet 2024**

<b>07.2024-31</b>	<b>PATRIMOINE</b> <b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Achat d'un quai de bus, pour la ligne régulière de transports collectifs, de 6 m de long avec un quai de 19 cm de haut - rampe PMR intégrée à destination du parvis de la gare de Clisson »</b>
-------------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** la mise en place de la première ligne de transports collectifs entre Clisson et Gétigné, dont le lancement est planifié au 2 septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de créer un quai de bus accessible pour l'arrêt Place de la Gare à Clisson,

**Considérant** que la société ZICLA, sise C/ DE RAMON TURRO 100-104 4°-3a B63715148 08005 à Barcelone en Espagne, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée en proposant un quai de bus pouvant être livré sous un mois,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1** : de conclure un contrat pour l'achat et la livraison d'un quai de bus, avec la société ZICLA sise C/ DE RAMON TURRO 100-104 4°-3a B63715148 08005 à Barcelone en Espagne, pour un montant total de 11 484,93€ € TTC étant entendu que le taux de TVA applicable pour cette prestation est de 0%.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »